

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250916-DCM2025-41-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Date de la convocation :
10/09/2025

Séance 16 septembre 2025

Date d'affichage :
10/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :**Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 14****Votants : 18**

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

**Délibération n°2025-41 : Avenant n° 4 à la convention de service commun
du Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise**

Parmi les missions confiées au service commun créé entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les communes membres de l'ex communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise pour une gestion collégiale de compétences restituées figure la réalisation de toute étude pour l'amélioration de l'accueil de la petite enfance.

En 2021, la CAF et l'agglomération ont lancé une étude des services aux Familles. En fonction des besoins restitués à l'échelle des Pôles de Proximité, les élus ont choisi de positionner les domaines d'intervention prioritaires de leur territoire. Pour le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise, l'axe petite enfance a été priorisé.

C'est ainsi qu'une étude a été réalisée afin d'accompagner les acteurs du territoire vers la définition et la mise en œuvre d'un projet de service d'accueil de la petite enfance sur le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise qui conclut à un besoin d'accueil collectif sur le territoire. Vous trouverez cette étude annexée au présent rapport ainsi que l'avenant n°4 à la convention de service commun.

La commission territoriale de service commun, réunie le 10 juin 2025 a exprimé la volonté :

- D'intégrer la compétence « création et gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance sur le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise
- De maintenir la clé de répartition actuelle de la convention de service commun basée sur la population DGF 2018

Pour permettre aux communes de voter, une approche financière s'impose pour évaluer l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux qui seront appelés pour couvrir le besoin de financement.

Considérant que l'article 8 de ladite convention prévoit la possibilité de faire évoluer les missions du service commun par voie d'avenant, la commission territoriale de service commun du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise après en avoir débattu, propose de modifier l'article 1-2 de la convention de création du service commun par l'ajout de la mission suivante : **Création et gestion d'établissement d'accueil de la petite enfance**

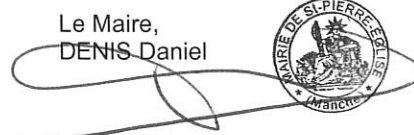
Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant à la convention de service commun du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant


La secrétaire de séance,
LE BARON Stéphane

Le Maire,
DENIS Daniel

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.